

Séance du 20 NOVEMBRE 2017 (18h30)

Hôtel de Ville - Salle Montgolfier

Pôle Ressources
Assemblées

Nombre de membres	: 33
En exercice	: 33
Présents	: 26 puis 27 à partir de 19 h 15 (Arrivée de Mme S. BARBATO)
Votants	: 32
Convocation et affichage	: 21/11/2017
Président de séance	: Madame Antoinette SCHERER
Secrétaire de séance	: Madame Aïda BOYER

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Danielle MAGAND, François CHAUVIN, Aïda BOYER, Juanita GARDIER, Alain GEBELIN, Eliane COSTE, Jean-Pierre VALETTE, Denis LACOMBE, Annie CHAREYRE, Marie-Claire MICHEL, Edith MANTELIN, Thierry CHAPIGNAC, Gracinda HERNANDEZ, Stéphanie BARBATO (Arrivée à 19 h 15, délibération CM-2017-302), Mathieu CABANTOUS, Simon PLENET, Olivier DUSSOPT, Lokman ÜNLÜ, Julia FOLTRAN, Anthony LAURENT, Michèle DEYGAS, Murielle REY, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, David FRANÇOIS.

Pouvoirs : Frederic FRAYSSE (pouvoir à Anthony LAURENT), Cyrielle BAYON (pouvoir à Marie-Claire MICHEL), Daniel MISERY (pouvoir à Danielle MAGAND), Patrick LARGERON (pouvoir à Lokman ÜNLÜ), (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Eric PLAGNAT (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE).

Etaient absents et excusés : M. Denis NEIME.

CM-2017-299 ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL - MONSIEUR DAVID FRANÇOIS (EN LIEU ET PLACE DE MADAME ISABELLE FRANÇOIS)

VU l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 13 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROCEDE à l'installation de Monsieur David FRANÇOIS au sein de l'assemblée communale, et ce en qualité de Conseiller Municipal de la Ville d'ANNONAY, **CHARGE** Madame la Maire de toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Monsieur David FRANÇOIS au sein du Conseil Municipal et **L'AUTORISE** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CM-2017-300 ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES (CONSÉCUTIVEMENT À LA DÉMISSION DE MADAME ISABELLE FRANÇOIS, CONSEILLÈRE MUNICIPALE)

VU l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 13 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

A ELU Monsieur David FRANÇOIS en qualité de **membre titulaire** afin de siéger au sein des commissions municipales suivantes :

- Commission permanente n° 1 - « Administration Générale, Finances et Personnel »,
- Commission permanente n° 2 - « Cadre de Vie, Aménagement Urbain, Développement Durable »,
- Commission permanente n° 3 - « Culture, Sports, Vie Associative ».

PRECISE que les élections des autres membres de l'assemblée communale entérinées le 10 juillet 2017 sont inchangées, **PRECISE** également que, à compter de la date de la

délibération, la composition complète des commissions municipales permanentes est établie conformément aux tableaux en annexe de la délibération.

CM-2017-301 ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONFÉRÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A MADAME LA MAIRE

VU l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 13 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des décisions prises par Madame la Maire pour les périodes susvisées.

CM-2017-302 ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARDECHE (SDE 07) - ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATIONS

VU l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 13 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

A ELU, afin de siéger au sein Comité Syndical du Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche :

Monsieur Denis LACOMBE en qualité de membre titulaire.
M. Jean-Pierre VALETTE en qualité de membre suppléant.

PRECISE que les autres désignations sont inchangées et que les représentants du Conseil municipal au sein du Comité Syndical Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07) ci-dessous mentionnés sont donc les suivants :

En qualité de délégués titulaires :

Mme Antoinette SCHERER
M. Patrick LARGERON
Mme Murielle REY
M. Denis LACOMBE

En qualité de délégués suppléants :

Mme Danielle MAGAND
M. François CHAUVIN
M. Alain GEBELIN
M. Jean-Pierre VALETTE

CHARGE Madame la Maire de transmettre la délibération, dûment exécutoire, à Monsieur le Président du Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche et **AUTORISE** à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CM-2017-303 ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION "ANNONAY RHÔNE AGGLO" - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ANNONAY

VU l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 13 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à la majorité

Par 31 voix votant pour

Par 1 voix votant contre : David FRANÇOIS

EMET un avis favorable au projet d'adoption des statuts d'Annonay Rhône Agglo, annexés à la délibération et, dans les termes de la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017, **APPROUVE**, en conséquence, le projet de statuts de la Communauté

d'Agglomération « Annonay Rhône Agglo », **DEMANDE** à Monsieur le Président de solliciter Monsieur le Préfet de l'Ardèche, aux fins que celui-ci prononce, par arrêté, au vu des délibérations à intervenir des conseils municipaux, l'adoption des statuts d'Annonay Rhône Agglo tels qu'ils ressortent du projet ci-annexé, pour une entrée en vigueur de ceux-ci au 31 décembre 2017, **CHARGE** Madame la Maire de transmettre la délibération, dûment exécutoire, à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération « Annonay Rhône Agglo », à **ACCOMPLIR** tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CM-2017-304 FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2018 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

VU l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 13 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à la majorité

Par 31 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant : David FRANÇOIS

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018, **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches afférentes à cette délibération.

CM-2017-305 FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL 2017 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

VU l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 13 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à la majorité

Par 31 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant : David FRANÇOIS

ADOpte la décision modificative n° 1 du budget principal – exercice 2017 – dont le détail est donné dans les tableaux ci-dessus et qui globalement se traduit par une variation des crédits ouverts :

- en section de fonctionnement : + 6 850 €
- en section d'investissement : + 286 000 €

PRECISE que, comme pour le budget primitif 2017, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires, **MANDATE** Madame la Maire et Monsieur le Trésorier d'Annonay pour prendre, chacun en ce qui le concerne, toutes les mesures utiles à l'exécution de la délibération et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CM-2017-306 CITOYENNETÉ - RENOUELEMENT DE L'AGRÉMENT D'ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

VU l'avis favorable de la commission education, jeunesse, politique de la ville, et solidarité du 7 novembre 2017

VU l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 13 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à renouveler la demande d'agrément de service civique afin d'accueillir dans ce cadre des volontaires au sein des services de la collectivité, **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la demande d'agrément de service civique auprès de l'Agence du service civique et **CHARGE** et

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

CM-2017-307 CITOYENNETÉ - SIGNATURE DE LA CONVENTION "PROMENEURS DU NET" ENTRE LA VILLE D'ANNONAY ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ARDÈCHE

VU l'avis favorable de la commission éducation, jeunesse, politique de la ville, et solidarité du 7 novembre 2017

VU l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 13 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention relative au projet « Promeneurs du net, une présence éducative sur internet », à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales de l'Ardèche (CAF), **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention, **CHARGE** et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

CM-2017-308 AFFAIRES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES - ACQUISITION DANS LE CADRE DE LA RÉGULARISATION FONCIÈRE DE L'EMPRISE PARCELLAIRE DE LA PARCELLE CADASTREE AV154 PROPRIÉTÉ DE M. JEAN-LUC CARROT ET MME GENEVIEVE PASQUION, CLASSEMENT ET INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

VU l'avis de la commission cadre de vie, aménagement urbain, développement durable du 8 novembre 2017

VU l'avis de la commission administration générale, finances et personnel du 13 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de l'emprise foncière de 62 m² dénommée B sur le document d'arpentage du 15 mai 2017 établi par le cabinet de géomètres Julien et associés, **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge de la commune, **PRONONCE** le classement de cette emprise foncière et son intégration dans le domaine public de la commune et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le/la **CHARGE** de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2017-309 AFFAIRES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES - ACQUISITION DANS LE CADRE DES RÉGULARISATIONS FONCIÈRES DE PARCELLES PROPRIÉTÉS DE LA S.A. LE FOYER VELLAVE, CLASSEMENT ET INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

VU l'avis de la commission cadre de vie, aménagement urbain, développement durable du 8 novembre 2017

VU l'avis de la commission administration générale, finances et personnel du 13 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique, auprès de la S.A. Le Foyer Vellave, des parcelles cadastrées AO300 et AO301, **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

PRONONCE le classement de ces emprises foncières et leur intégration dans le domaine public de la commune, **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le/la **CHARGE** de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2017-310 HABITAT - AIDE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU CŒUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À DEUX PROPRIÉTAIRES

VU l'avis favorable de la commission cadre de vie, aménagement urbain, développement durable du 8 novembre 2017

VU l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 13 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 25 083 € maximum à la SCI 2C PATRIMOINE et de 26 190 € maximum à la SCI TESSITURE, **PRECISE** que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à effectuer toutes les démarches utiles à l'exécution de la délibération.

Fait à Annonay, le 21 novembre 2017
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
La Maire,
Antoinette SCHERER

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 21/11/2017 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales